



# Ville de Seysses

10, Place de la Libération - 31600 Seysses

Tél : 05 62 11 64 64 - Fax 05 62 11 64 68

## Demande de subvention 2025

à renvoyer avant le 31 janvier 2025

### Nom de l'association

#### Cadre réservé à la Mairie

- Date d'arrivée du dossier en mairie :

- Montant de la subvention 2025 demandée par l'association :

- Montant de la subvention 2024 :

- Avis de la commission d'attribution des subventions

- Montant attribué

#### Aide de la Mairie au cours de l'exercice 2024

Type de service	Descriptif	Occasionnellement	Régulièrement	Estimation
Prêts de salles				
Entretien salles				
Prêts de matériels				
Prêts de terrains				
Communication				
Autre				

# Identification de l'association

## Association

Adresse postale du siège social : \_\_\_\_\_

Courriel de l'association: \_\_\_\_\_

Déclaration en préfecture le: \_\_\_\_\_

Date publication au Journal Officiel: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du Président : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date de la dernière Assemblée Générale: \_\_\_\_\_

Objet de l'association : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Manifestations en 2024

(Loto, spectacles, ...)

Projets 2025: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Affiliation à une fédération ? Si oui, laquelle:

<b>Personnels salariés de l'association:</b>			
Salariés permanents autres qu'éducateurs			
Salariés en C.D.I.:			
Salariés en C.D.D.:			
Equivalent temps plein:			
Emplois aidés (préciser):			
Educateurs (préciser le nombre et le niveau BE ou DF ainsi que l'équivalent temps plein)			

Participerez-vous à la Fête des Associations en septembre 2025 ?

OUI

NON

## Renseignements concernant les Adhérents

Ages	Adhérents Seyssois		Adhérents Extérieurs	
	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
moins de 18 ans				
Adultes				
<b>Total</b>				

## Montant des Cotisations (Joindre tarifs détaillés en annexe)

Montant de la carte d'adhésion ou de la licence		Montant de la cotisation annuelle	
Seyssois:		Seyssois:	
Extérieurs:		Extérieurs:	

## COMPTE DE RESULTAT 2024

(A) SOLDE DU COMPTE COURANT AU 1er JANVIER 2024	
---	--

RECETTES (arrondi à l'euro)	EXERCICE 2024 CLOS
Subvention Municipale	
Autres subventions (préciser source ci-dessous)	
Cotisations	
Manifestations (loto, bal, etc.)	
<b>(B) TOTAL DES RECETTES</b>	

Provenance des autres subventions:

CHARGES (arrondi à l'euro)	EXERCICE 2024 CLOS
<b>Consommation</b>	
Achats de matériel	
Alimentation, boisson	
Carburant, frais de transport	
Fournitures bureau	
Habillement, divers	
Pharmacie	
<b>Services Extérieurs</b>	
Arbitrages	
Assurances	
Autres charges	
Coupes, médailles	
Divers, cotisations	
Engagements équipes	
Entretiens	
Formations	
Frais bancaires	
Communication	
Licences fédération	
Personnels extérieurs	
Téléphone	
<b>Charges de personnel</b>	
Charges fiscales sur rémunération	
Défraiement	
Indemnisation éducateurs	
Salaires	
URSSAF	
SACEM, SACD, ...	
<b>(C) TOTAL DES CHARGES</b>	

(D) RESULTAT EXERCICE 2024 = (B) - (C)

(E) SOLDE DU COMPTE COURANT AU 31 DECEMBRE 2024 = (A) + (D)	
---	--

## ETAT DES COMPTES DE PLACEMENT

COMPTE	SOLDE AU 31 DECEMBRE 2024
<b>TOTAL</b>	

## PREVISIONNEL 2025

(1) SOLDE DU COMPTE COURANT AU 1er JANVIER 2025	
---	--

RECETTES (arrondi à l'euro)	EXERCICE 2025 PREVISIONNEL
Subvention Municipale	
Autres subventions (préciser source ci-dessous)	
Cotisations	
Manifestations (loto, bal, etc.)	
<b>(2) TOTAL DES RECETTES</b>	

Provenance des autres subventions:

CHARGES (arrondi à l'euro)	EXERCICE 2025 PREVISIONNEL
<b>Consommation</b>	
Achats de matériel	
Alimentation, boisson	
Carburant, frais de transport	
Fournitures bureau	
Habillement, divers	
Pharmacie	
<b>Services Extérieurs</b>	
Arbitrages	
Assurances	
Autres charges	
Coupes, médailles	
Divers, cotisations	
Engagements équipes	
Entretiens	
Formations	
Frais bancaires	
Communication	
Licences fédération	
Personnels extérieurs	
Téléphone	
<b>Charges de personnel</b>	
Charges fiscales sur rémunération	
Défraiement	
Indemnisation éducateurs	
Salaires	
URSSAF	
SACEM, SACD, ...	
<b>(3) TOTAL DES CHARGES</b>	

(4) RESULTAT EXERCICE 2025 = (2) - (3)

(5) SOLDE DU COMPTE COURANT AU 31 DECEMBRE 2025 = (1) + (4)	
---	--

Certifié par le Président

Le: .../.../.....

Signature:

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom): \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de l'association: \_\_\_\_\_

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant

- certifie exactes les informations du présent document

- demande une subvention municipale de \_\_\_\_\_ €

- Si vous demandez une augmentation de la subvention, merci d'argumenter votre demande:

A: \_\_\_\_\_

LE: \_\_\_\_\_

Le Président,  
(Nom en lettres capitales)

Signature

Le Trésorier,  
(Nom en lettres capitales)

Signature

**LE PRESENT DOSSIER DOIT ETRE RENVOYE EN MAIRIE  
AVANT LE 31 JANVIER 2025, DELAI DE RIGUEUR  
PASSE CE DELAI LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**



# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A renvoyer avant le 31 janvier 2025

**ANNEE 2025**

## 1) Documents à joindre à votre demande:

- \* Pour une première demande, les statuts et le récépissé de déclaration en préfecture
- \* Pour toute modification déposée en préfecture (siège social, objet, statuts), le récépissé de déclaration
- \* Le compte-rendu ou procès verbal de la dernière assemblée générale
- \* Grille des tarifs pratiqués par l'association
- \* Photocopie de vos derniers relevés bancaires
- \* Le relevé d'identité bancaire
- \* L'attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs en cours de validité

## 2) Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

## 3) Les dossiers non remis avant le 31 janvier 2025 ne seront pas étudiés

## 4) Pour tout renseignement complémentaire:

Vie Locale – 05 62 11 64 88 - [vielocale.vds@mairie-seysses.fr](mailto:vielocale.vds@mairie-seysses.fr)

**IMPORTANT:** La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.